

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 8 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 8 avril, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, au siège de la CCBA à Ucel, en session ordinaire, sous la présidence de M Serge REYNIER, Vice-Président en charges des Finances de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H40 en présence de :

PRESENTS : MC SAUSSAC, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, P GAILLARD (proc de E. SAUGET), JY MEYER (proc de C HADDAD), I NGUYEN, E ROCHE, J SOUBEYRAND (proc de C FAURE), JF DURAND, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES, C PASTRE), R MOULIN (proc de A GUIBERT-BATTAINI), P DUPONT (proc de JP LARDY), D BERAL, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, P ROUX (proc de P MAISONNEUVE), MF MARTIN (proc de P CORTIAL), J SEBASTIEN, JL ARNAUD, G FANGIER (proc de B PERRUSSET), S REYNIER, C WIOT, J BOYER, F SOULAVIE, A ROUSSET, F CHASSON, M CEYSSON, B SOUCHE, M TOURVIELHE (proc de M TAUPENAS) et O BOISSIN.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 37

Procurations : 8

Votants : 44

Absents : 6

Date de convocation : 02/04/2025

Secrétaire de séance :

Absents : R KAPPEL, MF TASTEVIN, B TEYSSIER, G DOZ, V VANDUYNLAGER ET M CHAZE.

En présence des suppléants non votants : JP MARRON.

Objet : Compte Financier Unique 2024. Budget annexe pépinière L'Espéridou

A partir de l'exercice budgétaire 2024, la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas (CCBA) a décidé de produire les comptes sous le format de Compte Financier Unique. La production des comptes de la CCBA concerne le Budget principal et les cinq Budgets Annexes.

Le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif et au compte de gestion, il doit notamment permettre :

- Une information financière plus simple et plus lisible : un seul document au lieu de deux partiellement redondants, et souvent trop volumineux,
- Une information également enrichie, grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales,
- Un travail collaboratif simplifié entre les services de la CCBA et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) pour établir ce document commun.

La maquette budgétaire des résultats de l'exercice 2024 est annexée à la présente délibération.

Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble (montants en euros)

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
			Investissement	Fonctionnement
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	100 486,00	227 271,40
	Recettes réalisées (1)	B	95 134,94	225 785,41
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	128 822,59	217 843,68
	Dépenses réalisées (1)	E	128 721,87	217 843,68
	Restes à réaliser	F	8 024,42	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-33 586,93	7 941,73
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	143 134,59	24 267,51
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	109 547,66	32 209,24
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-8 024,42	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	101 523,24	32 209,24

Section de fonctionnement :

Recettes de fonctionnement	225 785,41 €
Dépenses de fonctionnement	217 843,68 €
Excédent de fonctionnement de l'exercice	7 941,73 €

Section d'investissement

Recettes d'investissement	95 134,94 €
Dépenses d'investissement	128 721,87 €
Déficit d'investissement de l'exercice	33 586,93 €

Restes à réaliser d'investissement :

Recettes	0,00 €
Dépenses	8 024,42 €

Résultats définitifs

Excédent de fonctionnement antérieur reporté	24 267,51 €
Excédent de fonctionnement de l'exercice	7 941,73 €
Excédent de clôture de fonctionnement 2024	32 209,34 €

Excédent d'investissement antérieur reporté	143 134,59 €
Déficit d'investissement de l'exercice	- 33 586,93 €
Excédent de clôture d'investissement 2024	109 547,66 €

Le Président quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Vu la présentation en commission finances du 19 mars 2025

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver le Compte financier Unique 2024 du budget annexe Pépinière l'Espéridou, ci-dessus présenté
- De dire que le résultat de clôture de la section de fonctionnement soit 32 209,24 € sera affecté lors du vote de la prochaine étape budgétaire.
- D'autoriser le Président à effectuer toutes démarches et à signer tous les documents de nature à exécuter la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 9 avril 2025.

Le Vice-Président, Serge REYNIER:



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20250408-DEL08042025-08-DE
Date de télétransmission : 10/04/2025
Date de réception préfecture : 10/04/2025